

NEWSLETTER 39

Les anti-5G font encore souffrir les opérateurs

ACTUALITÉS

SOMMAIRE :

- Discrets, ultra-motivés et bien organisés, les anti-5G font encore souffrir les opérateurs télécoms
- Excès du rayonnement des téléphones portables : Berne ne veut pas dépenser un centime pour assurer la protection de la population
- Ils alertent contre les ondes qui donnent le cancer aux animaux
- Rayonnements 5G : les personnes concernées souffrent de plus en plus
- Rappel : Participation de l'association au festival « Festiléman » les 7-8 juin à Evian

APPEL AUX DONS POUR 2025

Pour nous permettre de continuer nos actions, d'atteindre nos objectifs et poursuivre ainsi nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous avons besoin de Fr. 50'000.- (soit Fr. 4'200.- mensuels).

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Quant aux versements mensuels, ils facilitent grandement la gestion de notre trésorerie.

Merci beaucoup pour votre soutien !

Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

Discrets, ultra-motivés et bien organisés, les anti-5G font encore souffrir les opérateurs télécoms

Le 23 avril dernier, bonus.ch (un site de comparaison orienté consommateurs) faisait paraître un sondage réalisé en interne auprès de 3'500 personnes, qui annonce fièrement que les opposants et les inquiétudes face à la 5G ont diminué !

M. Anouch Seydtaghia, journaliste pour Le Temps, a profité de l'occasion pour faire un tour d'horizon et récolter l'avis de plusieurs associations qui s'opposent et sensibilisent la population aux effets de la 5G. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la réalité du terrain décrédibilise grandement les résultats du sondage précité :

- **Aucune baisse des oppositions/recours constatée par les opérateurs eux-mêmes**, dont plusieurs milliers d'installations retardées par les opposants/recourants ;
- **Augmentation constante** du nombre de personnes se plaignant d'intolérances aux ondes électromagnétiques non ionisantes ;
- **Plusieurs arrêts du Tribunal fédéral en 2024** qui ont obligé les opérateurs à suivre un processus de mise à l'enquête pour des milliers de modifications d'antennes, déjà effectuées sans en informer la population ;
- **Refus des opérateurs de déclarer clairement le rayonnement réel** de leurs installations, en particulier avec le fonctionnement des antennes adaptatives assujetties au facteur de correction (qui correspond réellement à un facteur de « réduction ») ;
- **De multiples tentatives des opérateurs, par des moyens techniques et calculs complexes**, de contourner les valeurs limites et de dissuader la population de recourir jusqu'au Tribunal fédéral ;
- **Refus réguliers de la majorité des médias suisses de publier** des faits importants transmis par les associations anti-5G, contribuant ainsi à donner l'impression au public que le sujet du déploiement de la 5G n'est plus aussi brûlant.

[Lire l'article \(Le Temps\)](#) / [Lien à l'article \(bonus.ch\)](#)

Excès du rayonnement des téléphones portables (DAS) : Berne ne veut pas dépenser un centime pour assurer la protection de la population

En septembre 2023, la conseillère nationale Marionna Schlatter a déposé une motion qui invitait le Conseil fédéral à désigner une autorité de surveillance du marché. Cette autorité devait être chargée d'effectuer des contrôles du respect des valeurs limites RNI des téléphones portables, comme c'est le cas dans d'autres pays européens.

En 2018, l'association Phonegate a dénoncé pour la 1^{ère} fois, en s'appuyant sur des tests menés en usage réel par l'Agence nationale des fréquences, le fait que **les ondes émises par des téléphones portables dépassaient régulièrement les valeurs réglementaires** du DAS (débit d'absorption spécifique), [les dépassant entre 3 et 4 fois](#).

Ce scandale a aussi démontré **que plusieurs fabricants utilisaient des subterfuges lors des mesures effectuées sur leurs appareils pour en faire baisser le rayonnement (DAS)**. L'association a demandé le retrait de plus de 250 téléphones sur le marché. Elle en a obtenu plusieurs, dont l'iPhone 12.

En 2020 déjà, le Conseil fédéral avait chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de collaborer avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour déterminer quelles sont les autorités compétentes pour la surveillance du marché. Mais rien n'a été décidé depuis maintenant 5 ans !

Et malgré les centaines de millions dont a bénéficié le CF grâce à la vente des fréquences 4G/5G ces dernières années, ou encore les dividendes obtenus à travers leur participation majoritaire dans l'actionnariat de Swisscom, **la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a répliqué le 7 mai dernier : « En tenant compte de la proportionnalité ou du rapport coûts/bénéfices, il est considéré que la mise en œuvre de la motion serait trop exigeante du point de vue des ressources à mettre à disposition ».**

De plus, la motion a été rejetée par 130 députés contre 62, ce qui démontre une fois encore que **nos autorités préfèrent protéger les intérêts industriels au détriment de la santé publique et du principe de précaution !**

Nos autorités pourraient au minimum reprendre les données des recherches nommées par Phonegate et surveiller les téléphones pointés du doigt !

[Consulter la motion](#) / [Lire la réponse d'Elisabeth Baume-Schneider](#)

L'association Médecin en faveur de l'environnement alerte contre les ondes qui donnent le cancer aux animaux

Dans son article du 19 mai, 20minutes relate que l'association Médecins en faveur de l'environnement (MfE) s'alarme sur les risques de cancer sur les animaux de compagnie dus à l'utilisation du smartphone de leurs maîtres. Cela fait suite à une étude scientifique ayant rassemblé de nombreuses expériences sur les animaux, et dont le niveau de certitude que l'exposition aux ondes provoquait entre autres, une augmentation jugée élevée des risques de cancers chez les rats.

MfE préconise la prévention et réclame que **chaque foyer et poste de travail soit au plus vite raccordé au réseau fibre optique**. En effet, le fait de câbler son Wi-Fi ou la réception de ses données mobiles apporte les avantages suivants :

- Absence de rayonnement ;
- Capacité supérieure ;
- Efficacité et moindre consommation énergétique.

A quand la reconnaissance des problèmes dus aux ondes sur l'être humain et le Vivant, ce ne sont pas les recherches les mettant en exergue qui manquent !

[Lire l'article](#)

Rayonnements 5G : les personnes concernées souffrent de plus en plus

En complément à notre article d'octobre 2024 sur le rapport de l'OFEV ([NEWSLETTER 34](#)), un article de « Gesundheitstipp » de mars dernier vient corroborer nos constats ci-dessus sur la réalité du terrain, face à l'amplification des rayonnements nocifs de la 5G.

Le magazine indépendant sur la santé constate après analyse du rapport **qu'entre 2021 et 2023, les valeurs de rayonnement dues à la 5G ont augmenté de 67% dans les villes !**

L'expert en électrosmog Peter Schlegel n'est pas surpris de ces résultats, au vu de l'augmentation à la fois des antennes 5G et des téléphones portables 5G, et témoigne des conséquences perceptibles pour de nombreuses personnes dont les symptômes ont augmenté ces dernières années.

M. Schlegel explique que la raison en est la technique spéciale de la 5G : **les antennes dites adaptatives n'émettent pas un rayonnement uniforme vers tous les côtés comme les anciennes antennes, mais concentrent le rayonnement et l'envoient là où se trouvent les appareils mobiles connectés. La puissance d'émission est ainsi multipliée par 10 selon l'endroit !**

A notre connaissance, la largeur du faisceau d'une antenne adaptative peut atteindre selon la distance plusieurs dizaines de mètres autour des téléphones connectés ! Ce qui crée un impact non seulement sur les utilisateurs, mais aussi sur les personnes se trouvant autour d'eux qui n'ont rien demandé (enfants, animaux, arbres, etc.).

Un autre point essentiel à comprendre est expliqué par Niggi Polt, coprésident de l'association Diagnose-Funk : **en acceptant la mise en place du « facteur de correction », le Conseil national et le Conseil fédéral ont permis que le rayonnement des antennes adaptatives dépasse la valeur limite grâce à une « astuce » : l'Office fédéral de l'environnement ne prend plus en compte la valeur de crête des antennes, mais la valeur moyenne pendant six minutes. Ainsi, les valeurs de pointe ne sont pas mises en valeur. On a donc l'impression que le rayonnement ne dépasse pas la valeur limite !**

[Lire article \(français traduction deeple\)](#) - [Version originale allemande](#)

Rappel : Participation de notre association au festival « Festiléman » les 7-8 juin à Évian

En 2024, cet évènement a rassemblé plus de 65'000 festivaliers !

Cette année, nous y tiendrons un stand nommé « Les ondes et le Vivant ». Vous pourrez y retrouver des membres de notre association, ainsi que de l'association Robin des Toits ([site](#)), représentée par Lionel Paquien, et Philippe Goy, ingénieur spécialiste en protection électromagnétique ([site](#)).

Deux conférences en duo et en plein air (gratuites) avec Lionel Paquien et Philippe Goy auront lieu le **samedi 7 juin à 15h** et le **dimanche 8 juin à 11h**, sur le thème :

« Pourquoi et comment protéger le Vivant des ondes électromagnétiques ».

Diverses animations gratuites seront également proposées sur le stand.

[Consulter le programme](#)

8 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE (facteur de correction)

27.05.25 Consultez le lien [Avenue de la Praille 55, Carouge](#)

27.05.25 Consultez le lien [Avenue de Miremont 46, Genève-Plainpalais](#)

26.05.25 Consultez le lien [Rue des Cordiers 5, Genève-Eaux-Vives](#)

22.05.25 Consultez le lien [Chemin Marc-Charrot 41, Plan-les-Ouates](#)

21.05.25 Consultez le lien [Rue Blavignac 10-12, Carouge](#)

16.05.25 Consultez le lien [Place de Cornavin 5, Genève-Cité](#)

14.05.25 Consultez le lien [Chemin de Chantemerle 32, Thônex](#)

13.05.25 Consultez le lien [Chemin de l'Epinglier 11, Satigny](#)

1 NOUVELLE MISE À L'ENQUÊTE

07.05.25 Consultez le lien [Avenue Vibert 20, Carouge](#)

7 NOUVELLES AUTORISATIONS (facteur de correction)

27.05.25 Consultez le lien [Avenue de la Paix 7, Genève-Petit-Saconnex](#)

21.05.25 Consultez le lien [Route des Morillons 4, Genève-Petit-Saconnex](#)

16.05.25 Consultez le lien [Rue de Bernex 313, Bernex](#)

16.05.25 Consultez le lien [Route de Chêne 65, Chêne-Bougeries](#)

08.05.25 Consultez le lien [Route de Malagny 31, Genthod](#)

05.05.25 Consultez le lien [Rue Alexandre-Gavard 16, Carouge](#)

02.05.25 Consultez le lien [Avenue du Gros-Chêne 37, Onex](#)

4 NOUVELLES AUTORISATIONS

26.05.25 Consultez le lien [Avenue de France 23, Genève-Petit-Saconnex](#)

23.05.25 Consultez le lien [Rue Michel-Servet 1, Genève-Plainpalais](#)

20.05.25 Consultez le lien [Parc des Aiglettes 1, Bellevue](#)

09.05.25 Consultez le lien [Rue de Carouge 35, Genève-Plainpalais](#)

NOS PRINCIPALES ACTIONS RESUMEES, A CE JOUR

Depuis septembre 2019, nous nous sommes occupés de **362** mises à l'enquête, dont **150** nouveaux mâts (!).

Depuis début 2021, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **335** dossiers ont été autorisés.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi **68** dossiers en 1^{ère} instance, et **depuis 2023**, **13** dossiers en 2^{ème} instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Dans les mises à l'enquête parues **depuis le 7 octobre 2024**, **68** concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures », uniquement sur le petit canton de Genève ! Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers. N'hésitez pas à nous contacter.

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était 100% bénévole. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent, et afin de pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenaient impossible à gérer.

Nous avons besoin de renforcer notre petite équipe par des bénévoles **sur le terrain**, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles **ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de maintenir notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, **un soutien financier sous la forme de dons réguliers** (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue) est primordia. Nos principaux frais de fonctionnement sont : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

Association 5G Moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Cologny

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève

[Bulletin de versement et QR code](#)

Numéro de clearing : 0900

Code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX

Contactez-nous par mail : **info@5gmoratoirepouurlasuisse.ch**

Site : **<https://5gmoratoirepouurlasuisse.ch/>**

Pour vous désinscrire : **news@5gmoratoirepouurlasuisse.ch**